

Extrait du procès-verbal

Séance du : 15 mars 2021
Présidente : Mme Chiara MONTECCHIO
Rapport sur : Rapport-préavis N° 220/2020
Rapporteur : Mme Caroline BORDIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 220/2020 concernant la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »,
oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'approuver le lancement des travaux sur le Schéma directeur « Nyon 2030 », en tant que première étape de la révision des outils légaux de planification du territoire au niveau communal,
2. que le lancement desdits travaux ne vaut pas réponse à la motion du 26 avril 2019 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »,
3. de prendre acte que la Municipalité lui soumettra d'ici fin juin 2021, les lignes directrices du futur Schéma directeur de la ville de Nyon.

L'amendement proposé par la commission modifiant le point 2 des conclusions est accepté à l'unanimité.

L'amendement proposé par la commission modifiant le point 3 des conclusions est accepté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport-préavis amendé sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 16 mars 2021.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :